

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0265

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur

des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la

culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0265

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

De nombreuses fédérations sportives font face, depuis quelques années, à une baisse des effectifs licenciés et les clubs sportifs amateurs toujours largement dépendants du bénévolat et rencontrent des difficultés pour développer ou maintenir leurs activités face au développement de la pratique sportive libre non licenciée. De même, de nouveaux défis leur sont posés pour répondre aux exigences des nouveaux adhérents, en termes d'horaires d'ouverture, de services, de tarification différenciée, d'accès aux installations, etc. Enfin, ils sont interpelés pour développer de nouvelles pratiques en lien avec la santé ou le vieillissement de la population.

Dans ce contexte général, une grande réforme a été engagée par le Ministère des sports en 2019 visant à rattacher aux différentes fédérations sportives des postes de conseillers techniques pour venir accompagner la refonte, par celles-ci, de leurs politiques de développement en lien avec ces défis nouveaux.

Dans le domaine du rugby, au niveau national, on constate une légère décroissance des effectifs masculins et une hausse du nombre de licenciées féminines, qui ne compense pas toutefois la baisse des effectifs masculins. Au niveau local, la ligue régionale Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et le comité départemental Rhône Métropole bénéficient d'une situation relativement privilégiée avec un véritable "terroir" rugbystique et un potentiel de développement réel des effectifs masculins et féminins (16 clubs, 4 143 licenciés, 8 clubs en secteur politique de la ville).

Pour la mise en œuvre de cette réforme, la Fédération française de rugby (FFR) a décidé de s'intéresser aux principales métropoles françaises et particulièrement aux zones urbaines sensibles au sein desquelles le rugby reste une discipline peu pratiquée et elle a ainsi accompagné la mise en place 162 emplois de cadres sportifs sur le territoire national dont 23 au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur le territoire métropolitain, l'association Lou rugby est l'employeur du conseiller technique qui intervient auprès des clubs, dans le cadre d'une convention associant la Métropole, l'association Lou rugby, la direction régionale jeunesse sport et cohésion sociale (DRJSCS), la ligue de rugby AURA et le comité de rugby Rhône Métropole.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Métropole soutient les clubs sportifs professionnels et amateurs. Parmi les axes prioritaires de cette politique sportive figurent la qualité de la formation des jeunes au sein des clubs sportifs (formation des éducateurs-trices et de l'encadrement) et la diversité et l'égalité de traitement entre filles et garçons. C'est la raison pour laquelle, elle souhaite soutenir la mise en œuvre de toute action favorisant ces orientations et l'implication des clubs sportifs sur celles-ci.

II - Bilan des actions conduites lors de la saison 2019-2020

Par délibération du Conseil n° 2019-3876 du 4 novembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de 15 000 € pour venir soutenir le programme d'action suivant, présenté par l'association Lou rugby et la ligue :

- développer la pratique du rugby féminin et masculin sur le territoire de la 2^{ème} aire urbaine française et ce, auprès des différentes catégories d'âge,
- faire connaître le rugby dans les zones urbaines sensibles de la Métropole, là où il reste encore peu développé au regard d'autres disciplines (foot et basket principalement),
- permettre aux clubs de rugby de la Métropole de mieux identifier les objectifs prioritaires de la Métropole en matière de politique sportive,
- promouvoir les valeurs citoyennes en accompagnant les clubs de la Métropole dans le traitement des problématiques sociales et éducatives, grâce à l'action du conseiller technique de club (CTC). Le rugby est contributif à l'objectif du "bien vivre ensemble",
- favoriser le développement de la pratique féminine : le rugby peut être pratiqué par les filles dès le plus jeune âge ; il s'agit donc de lutter contre certains stéréotypes et de favoriser la découverte du rugby à l'école et au collège.

Cette action s'inscrit dans la durée avec une 1^{ère} période de 4 années (année 2019 pour la saison 2019/2020, année 2020 pour la saison 2020/2021, année 2021 pour la saison 2021/2022, année 2022 pour la saison 2022/2023).

Un comité de pilotage a été mis en place associant l'ensemble des partenaires dont la Métropole.

À l'issue de cette période une évaluation formelle, partagée par les acteurs, permettra de décider de la poursuite ou de l'arrêt de l'action (tout en l'infléchissant si nécessaire). Des bilans annuels seront réalisés par la ligue de rugby AURA, en lien avec les clubs bénéficiaires et l'association Lou rugby.

La saison 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire à partir du mois de mars 2020. La période réelle d'activité du CTC s'établit du 1^{er} septembre 2019 au 10 mars 2020 puis du 15 mai 2020 au 15 août 2020.

Les actions conduites ont été les suivantes :

- prise de contact avec les 8 clubs amateurs ciblés sur la saison 2019-2020 : Vénissieux, RCUL (rugby club universitaire du Lyonnais), Lyon Rugby, Bron, Rhône Sportif (Villeurbanne), Saint Fons, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval pour une bonne connaissance du club et de son ancrage territorial : historique du club, évolution des effectifs licenciés, situation actuelle (nombre de licenciés, nombre d'équipes engagées dans les différents championnats, état des lieux des formations dont ont bénéficié les éducateurs et entraîneurs, budget et ressources, place du rugby féminin, relations avec la commune siège et les établissements scolaires écoles, collèges, lycées), actions conduites dans le champ de la citoyenneté, du développement durable,
- identification de la stratégie ou du projet du club si il est formalisé, actions conduites sur le territoire en matière de développement du club (objectifs, cibles, résultats enregistrés, etc.). Une fiche a été rédigée pour chaque club, présentant l'ensemble des données recueillies. Pour le club de rugby de Saint Fons, l'accompagnement a été spécifique et adapté à une situation particulièrement délicate en interne,
- accompagnement des dirigeants et éducateurs de ces clubs : organisation de la prise en charge des jeunes, conditions d'entraînement, méthodes pédagogiques,
- animation de séquences de formation déclinées au niveau fédéral ; animation des séances de certification fédérale et de certificat de qualification professionnelle (CQP),
- aide aux collèges de la Métropole en matière de mise en place de l'activité rugby (enseignement, tournois, visite de joueurs professionnels): collèges Grignard (Lyon 8° quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)), Chassagnes (Oullins), Longchambon (Lyon 8° QPV), Termier (Lyon 8°), Jacques Brel (Vénissieux QPV), travail collaboratif avec les professeurs d'EPS des collèges Gabriel Rosset (Lyon 7° QPV), Alain (Saint Fons QPV).

- soutien au comité départemental de rugby sur la mise en place des actions éducatives,
- soutien du sport scolaire, en lien avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), soutien aux sections sportives scolaires des collèges.

Au total, 28 visites dans les clubs ont été assurées, 5 collèges aidés en QPV, 7 actions avec les centres sociaux du territoire, 3 projets d'ouverture de centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de rugby.

Des initiations au rugby ont été proposées avec Sport dans la ville sur des terrains de proximité en partenariat avec les clubs et les villes concernées : Rillieux la Pape, Bron, Villeurbanne et Vaulx en Velin (Rhône Sportif), Lyon (club de Lyon Rugby), Écully (Arcol).

Des actions ont été conduites avec des centres sociaux et maisons des jeunes et de la culture (MJC), en lien avec la fédération Léo Lagrange dans un certain nombre de cas (MJC Confluence, Mermoz, États-Unis, Gerland, etc.).

Des échanges réguliers ont eu lieu durant la période et une réunion de bilan est intervenue le 13 octobre 2020 en présence des acteurs (lique AURA de rugby, LOU association, CTC, Métropole)

III - Programme d'actions pour la saison 2020-2021

Les actions initiées en 2019-2020 se poursuivront auprès des clubs accompagnés.

S'agissant de la connaissance du tissu des clubs, si les conditions sanitaires le permettent, l'ensemble des clubs amateurs de la Métropole auront été rencontrés d'ici à la fin de la saison 2020-2021.

Il s'agira aussi d'accompagner ces clubs amateurs dans la démarche nationale "Club du 21ème siècle" (mise en œuvre d'un projet associatif s'appuyant sur les projets sociaux, éducatifs et d'activités de la fédération française de rugby (FFR) et en bénéficiant de l'appui du CTC). Les thèmes qui pourront être abordés sont les suivants : citoyenneté, développement de la pratique féminine, rugby santé-bien-être, développement de la pratique dans les QPV et dans les zones rurales. L'ensemble de ces thèmes correspond à des priorités politiques qui ont d'ores et déjà été fixées en matière de politique sportive métropolitaine.

Certaines actions pourront prendre place sur plusieurs saisons sportives en fonction des contextes propres à chaque club, des projets en cours, de la complexité des problématiques rencontrées et des capacités du conseiller à accompagner ces actions. En raison de la crise sanitaire et du ralentissement, voire de l'arrêt de certaines activités au sein des clubs, le CTC sera conduit à adapter son plan de charge à la situation, en temps réel. Le CTC accompagnera également la mise en œuvre du projet éducatif fédéral co-écrit avec la fédération Léo Lagrange : accompagnement économique et juridique des clubs, formation des dirigeants, développement d'outils pédagogiques et éducatifs, portage du dispositif.

Dans le cadre de la Coupe du monde de rugby 2023, et en lien avec le Ministère du travail, la FFR a mis en place un programme destiné à l'embauche de 4 000 apprentis au service des clubs, dès 2020. Un centre de formation d'apprentis a été créé au niveau national, qui s'appuiera sur les centres de formation d'apprentis (CFA) régionaux. Il préparera à des diplômes de niveau Bac, Bac+3, Bac+5. Les clubs de plus de 30 licenciés pourront bénéficier d'un apprenti pour une assistance administrative notamment. Les clubs participeront de manière symbolique au financement de l'opération en fonction de leur taille et de leur capacité financière. Une plateforme dédiée sera mise en place pour les candidats. Le CTC sera conduit à diffuser l'information auprès des clubs et à les orienter dans leur démarche.

IV - Budget et financement

La Métropole a souhaité soutenir ce projet sur une période de 4 saisons sportives à partir de la saison 2019-2020. La présente délibération concerne le versement d'une subvention pour l'année 2020 (saison 2020-2021).

Le plan de financement de cette mission est le suivant :

Partenaire	Saison 2019-2020 (en €)	Saison 2020-2021 (en €)	Saison 2021-2022 (en €)	Saison 2022-2023 (en €)
centre national pour le développement du sport (CNDS)	12 000	12 000	0	0
Métropole de Lyon	15 000	15 000	15 000	15 000
Lou association	10 000	10 000	22 000	22 000
ligue de rugby Auvergne-Rhône- Alpes	5 000	5 000	5 000	5 000
Total	42 000	42 000	42 000	42 000

Une convention a été établie en 2019 entre l'association Lou rugby, la ligue AURA de rugby et la Métropole. Cette convention fixe les objectifs et les missions définies, les conditions de suivi et d'évaluation, les montants du soutien proposé par la Métropole sur la période de 4 années et les conditions de versement de cette aide.

La présente délibération concerne la subvention pour la saison 2020-2021. Les subventions des 2 années suivantes seront soumises chaque année au vote du Conseil de la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Lou rugby dans le cadre de son action dédiée à l'accompagnement des clubs de rugby de la Métropole, pour l'année 2020 (saison 2020-2021) ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) le soutien, pour l'année 2020 (saison 2020-2021) à l'action d'accompagnement des clubs de rugby de la Métropole par l'association Lou rugby et la ligue AURA de rugby,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association sportive Lou rugby pour l'année 2020,
- 2° Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense** de fonctionnement, en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2020 chapitre 65 opération n° 0P39O4817A.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.